APPEL A PROJETS
« INNOVER CONTRE L'ILLETTRISME »
en Nouvelle-Aquitaine

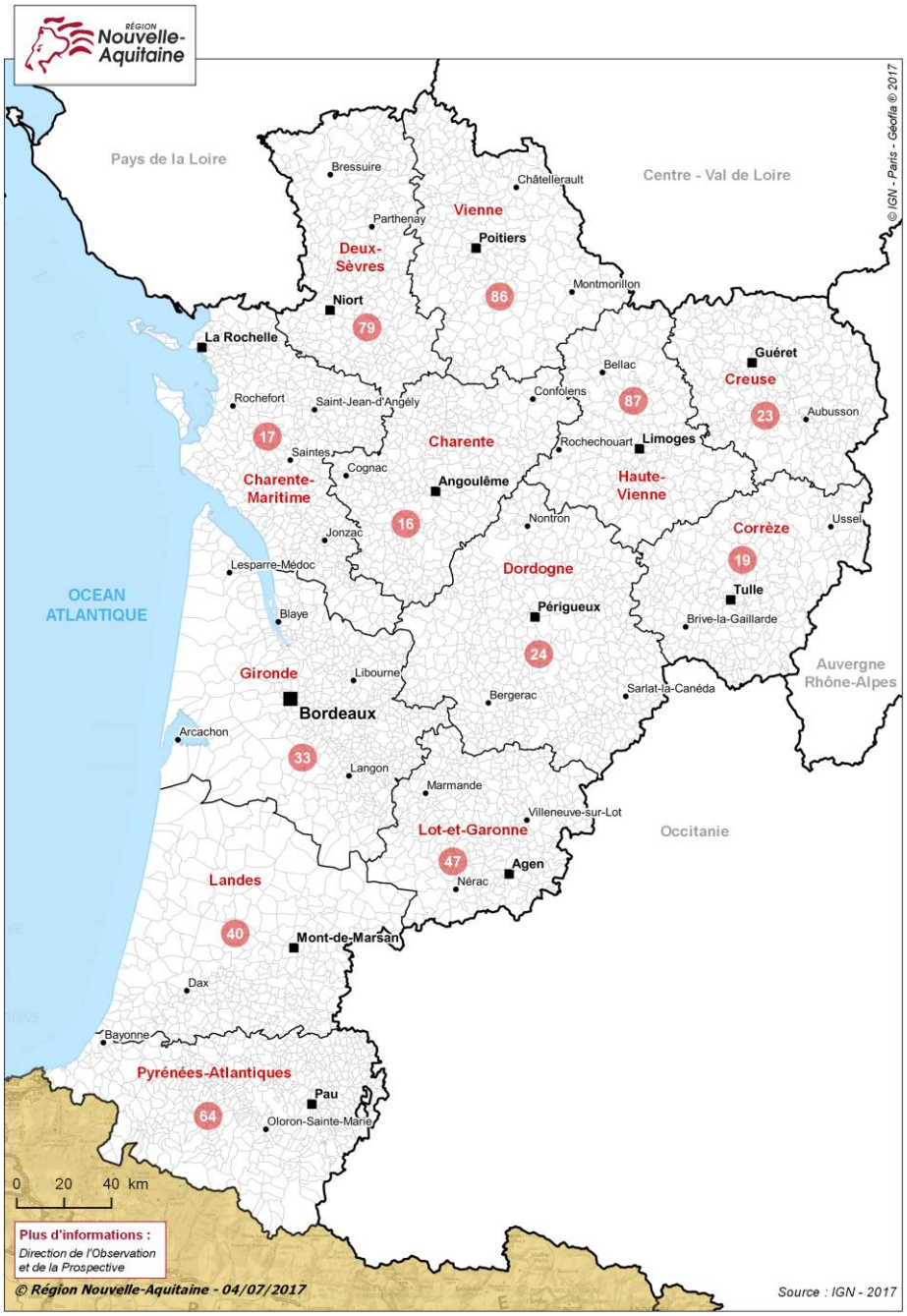

Région Nouvelle-Aquitaine

Pôle Formation et Emploi – Direction de l'Emploi et de l'Evolution Professionnelle

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

SOMMAIRE

I – CONTEXTE ET ENJEUX	3
II – PUBLIC CIBLE	4
III – OBJECTIFS	5
IV – PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIATS	7
V – CRITERES D'ELIGIBILITE	7
VI – MODALITES DE SELECTION	7
VII – MODALITES DE FINANCEMENT	7
VIII –SUIVI ET EVALUATION	8
IX – DUREE DE l'APPEL A PROJETS	9
X – PROCEDURE DE DEPOT ET CALENDRIER	9
XI – INFORMATIONS ET CONTACTS	10

I. CONTEXTE ET ENJEUX

Au niveau national, les statistiques de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme affichent ces dernières années une baisse du **taux d'illettrisme de la population active**, passé de 9% à 7% en sept ans. Ce taux **reste néanmoins particulièrement élevé et pénalise l'insertion sociale et professionnelle** de trop nombreuses personnes sur l'ensemble du territoire.

En Nouvelle-Aquitaine, les dernières données disponibles indiquent que ce taux est conforme au niveau national, masquant de fortes disparités territoriales, avec des situations plus préoccupantes qui caractérisent plusieurs bassins d'emploi. Si les demandeurs d'emploi constituent une population concernée de façon substantielle, la majorité des personnes détectées en situation d'illettrisme occupe un emploi (53%).

Des initiatives existent déjà sur les territoires, se mettant en place notamment grâce à des associations qui mobilisent des bénévoles au plus près des besoins. Certaines des initiatives sont soutenues par l'Etat et/ou la Région, notamment des actions de formation qui peuvent se déployer en partenariat avec d'autres collectivités territoriales.

Aux difficultés sur les savoirs de base (lire, écrire, compter), se sont ajoutées des difficultés dans la maîtrise des outils technologiques, la fracture numérique amplifiant les problématiques existantes, handicapant durablement l'employabilité et pouvant favoriser un certain découragement face aux **obstacles rencontrés dans la maîtrise des compétences numériques.**

Au sein de l'écosystème régional orientation – formation – emploi, l'ensemble des partenaires impliqués constate que les réponses proposées dans le cadre du droit commun ne parviennent pas réellement à atteindre les personnes cibles. De multiples raisons expliquent cette situation : méconnaissance des dispositifs, « tabou » de l'illettrisme toujours présent, interruptions de parcours entre la détection et la prise en charge, insuffisante adaptation des actions aux situations différenciées des personnes concernées...

C'est pourquoi, en Nouvelle-Aquitaine, le Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orientation et des Formations professionnelles (CPRDOFP), la Stratégie régionale de formation professionnelle « Talents Territoires et Compétences : tous qualifiés en Nouvelle-Aquitaine » et le Pacte régional d'investissement dans les compétences, expriment la volonté de la Région de s'engager avec l'Etat pour amplifier l'accès aux compétences. Ainsi, l'ensemble du système orientation-formation-emploi doit mieux s'adapter aux besoins et aux intérêts des acteurs économiques, des actifs et notamment des demandeurs d'emploi les plus fragiles.

La Région saisit l'opportunité du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PIC), contracté avec l'Etat pour amplifier sa stratégie régionale de formation professionnelle et « avancer vers la nouvelle société des compétences » en favorisant le développement d'initiatives partenariales, innovantes et transposables, associant acteurs publics et privés.

Deux premières éditions de l'appel à projets illettrisme et illectronisme, en 2019 et 2020, ont permis de retenir 40 projets répartis sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

L'observation de la mise en œuvre de ces projets, des actions et des partenariats développés, les retours à une consultation partenariale sur la base d'un questionnaire administré aux porteurs de projets, et l'évaluation menée par le Cabinet Quadrant conseil dans le cadre du Programme d'évaluation des politiques de formation du Pôle Formation emploi, ont permis de tirer des premiers enseignements parmi lesquels :

- la structuration et l'animation des réseaux d'acteurs sont centrales pour maintenir une attention et une mobilisation durables autour de la lutte contre l'illettrisme

- la lutte contre l'illettrisme doit s'appréhender comme une démarche par étapes, nécessitant du temps et une approche particulière et experte des publics

- la lutte contre l'illectronisme en tant qu'objectif ciblé de manière exclusive ne suffit pas à générer une réelle remise en question des pratiques. Répondant la plupart du temps à un besoin immédiat par la proposition d'ateliers d'apprentissage des savoirs de base numériques, les actions engagées ne projettent que très rarement des perspectives d'évolution durable des pratiques

- la question de la professionnalisation de la fonction de médiation numérique est prégnante, renvoyant à une nécessité d'aller vers davantage de multi-compétences afin d'inscrire l'apprentissage des savoirs de base numériques comme un outil parmi d'autres. Il s'agit également de faire des médiateurs numériques des acteurs du repérage des difficultés avec les savoirs de base, des situations d'illettrisme et de l'accompagnement des personnes vers plus d'autonomie dans leur insertion sociale et professionnelle

A ce stade, il apparaît donc indispensable de continuer à pouvoir **explorer des approches expérimentales, originales, complémentaires et articulées avec les dispositifs existants, en premier lieu l'Habilitation de Service Public Socle de compétences.**
Relevant l'un des défis majeurs du Pacte, cet appel à projets poursuit son ambition de contribuer à la définition de nouveaux process de formation et d'accompagnement des publics cibles, comme des acteurs chargés de suivre leurs parcours.

II. PUBLIC CIBLE

Les projets proposés s'adressent **aux actifs** en emploi et sans emploi, avec un projet d'insertion professionnelle nécessitant la maîtrise des savoirs de base.

Les projets devront viser les personnes les plus éloignées de l'emploi peu ou pas qualifiées (infra Bac) ou les personnes handicapées ou les habitants des quartiers politiques de la ville ou les habitants des zones de revitalisation rurale et les personnes ayant un diplôme obsolète (baccalauréat de plus de 10 ans).

Quels que soient les publics, des enjeux forts existent à chaque étape du parcours individuel :

- en amont, la détection et l'accompagnement des situations d'illettrisme et d'illectronisme, jusqu'à l'accès des personnes concernées à la formation aux savoirs de base ;

- en cours de formation, l'articulation entre les différentes phases mobilisables pour la formation : plateformes diagnostic illettrisme sur les territoires où elles existent, offre associative bénévole, HSP Socle de compétences… ;

- en aval, le partage de bonnes pratiques et l'essaimage d'initiatives vers d'autres territoires et/ou d'autres publics.

Les projets viseront à travailler sur l'accès à la formation des publics cibles via la structuration, la coordination et l'animation des réseaux d'acteurs, à proposer des 1ères marches d'accès aux savoirs de base, à faire évoluer les pratiques des professionnels en expérimentant des modalités différentes pour permettre aux publics cibles d'accéder en autonomie à leurs droits. Il ne s'agit en aucun cas de proposer une nouvelle offre de formation à côté de l'offre déjà financée par la Région. Par conséquent, les personnes accueillies sur les actions proposées dans le cadre de cet appel à projets ne seront pas considérées comme stagiaires de la formation professionnelle mais en situation d'accompagnement socio-professionnel. Elles ne pourront donc pas bénéficier d'une rémunération Région.

III. OBJECTIFS

L'objectif général de cet appel à projets vise à susciter la mobilisation des acteurs du territoire en vue de toucher des publics que les politiques régionales ne parviennent pas toujours à atteindre, et à développer ainsi des initiatives enrichissant l'offre de services en Nouvelle-Aquitaine.

Par cet appel à projets, la Région compte soutenir jusqu'à environ 500 parcours d'accompagnement sur l'ensemble du territoire néo-aquitain notamment dans les territoires vulnérables tels que définis au V-Critères d'éligibilité.

Les objectifs pour l'édition 2022 de l'Appel à projets se déclinent autour de 3 grands axes, **cumulatifs ou non** :

- **AXE 1** – Développer et ancrer sur les territoires un réseau partenarial structuré, coordonné et animé avec pour objectif la mobilisation durable des acteurs œuvrant à la **lutte contre l'illettrisme** (repérage, accès à la formation, suivi du parcours) Sur cet axe, les projets mettront en évidence les actions proposées pour contribuer à :

  - ➔ articuler les interventions avec l'existant de manière opérationnelle et illustrée
  - ➔ sensibiliser, former les acteurs en mobilisant les ressources disponibles
  - ➔ coordonner, animer, faire vivre un collectif qui porte le sujet de l'illettrisme au cœur des réflexions et des actions partenariales sur son territoire
  - ➔ créer les conditions pour la co-construction d'outils, de méthodes dynamiques, originales afin de communiquer, valoriser les actions, les acteurs impliqués, les publics mobilisés
  - ➔ élargir les réseaux à des acteurs nouveaux pertinents
  - ➔ développer des partenariats avec les entreprises, en particulier les entreprises d'insertion (SIAE…) pour identifier et accompagner les situations d'illettrisme en emploi (salariés de l'entreprise) et/ou pour assurer le continuum des parcours d'apprentissage des savoirs de base dans le cadre d'une entrée dans l'emploi, dans un contrat en alternance…

➔ essaimer les bonnes pratiques
➔ …

- **AXE 2** – Déployer des actions « 1ère marche » pour emmener les publics en situation d'illettrisme vers la formation, par le biais de supports variés, d'approches décentrées, d'ateliers d'accroche autour de besoins immédiats liés à l'autonomie, l'accès aux droits, la parentalité…

  Pour cela, les actions devront s'articuler avec les offres de service et de formation existantes (plateformes de diagnostics illettrisme, offre de formation bénévoles, HSP Socle de compétences…).
  Elles permettront de créer du lien, de faciliter l'accès aux savoirs de base des publics éloignés socialement et professionnellement, **en situation d'illettrisme**.

  SAS de remise en confiance et de mobilisation, les actions proposées sur cet axe expérimenteront des modalités diversifiées, innovantes ou réinventées, ancrées sur les besoins et les centres d'intérêts des personnes, avec pour objectif de les repérer, de les « accrocher » pour les amener à comprendre l'intérêt de se former aux savoirs de base.

- **AXE 3** – Créer du lien entre problématique d'illettrisme et d'illectronisme en développant la multi-compétence de la médiation numérique et plus largement des aidants numériques (tout professionnel pouvant venir en appui d'une demande de démarche numérique). Les projets pourront contribuer à :
  - la professionnalisation de la médiation numérique, pour en faire un acteur contributeur de la lutte contre l'illettrisme
  - l'inscription dans les partenariats locaux de la lutte contre l'illettrisme, la coordination avec les autres partenaires du numérique, l'inscription des actions dans une complémentarité des offres de service existantes

  En lien avec ces objectifs de montée en compétences et de complémentarité partenariale, les actions proposées pourront porter une réflexion autour du rôle à jouer des Tiers-Lieux dans le repérage et l'orientation des personnes en situation d'illettrisme, dans la sensibilisation de partenaires élargis au sujet de la lutte contre l'illettrisme.

  L'observation des résultats de ces actions devra permettre une mesure la plus précise des effets, des impacts sur la cible finale à savoir le repérage et la mobilisation de personnes en situation d'illettrisme vers des parcours de formation. Elle s'attachera à décrire également les évolutions des pratiques des professionnels qui accompagnent les personnes dans leur parcours de façon à pouvoir repérer les bonnes pratiques, les compétences et formations éventuelles nécessaires.

Structurants, les projets viseront à proposer une offre de services et des modalités pédagogiques différentes, correspondant à une première marche du parcours des personnes vers l'accès à la formation, s'appuyant le cas échéant sur des outils et des partenariats nouveaux et expérimentaux.

IV. PORTEURS DE PROJET ET PARTENARIATS

Cet appel à projets s'adresse à tous les acteurs de l'écosystème régional orientation - formation - emploi.

Aux côtés des établissements et organismes de formation, il est notamment souhaité que puissent s'emparer du sujet et proposer des actions expérimentales : associations et collectifs associatifs, collectivités territoriales, représentants des entreprises (opérateurs de compétences…).

L'objectif de l'Etat et de la Région est d'inciter au partenariat collaboratif apportant une plus-value pour les publics comme pour les partenaires. Il est attendu la construction d'un partenariat cohérent et avéré entre différents acteurs, incitant à la mutualisation des ressources.

Le porteur de projet est l'interlocuteur unique de la Région, à toutes les étapes du projet. Il assure la responsabilité de la coordination, du suivi et de l'évaluation de l'opération dont il est également responsable juridiquement et financièrement vis-à-vis de la Région.

Dans le cas où le projet est porté par un collectif d'acteurs, une convention est conclue entre les différents partenaires, consultable à tout moment de la mise en oeuvre. Cette convention désignera le porteur de projet.

V. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les projets doivent se réaliser en Nouvelle-Aquitaine. Une attention particulière sera portée aux projets proposés sur des territoires identifiés comme vulnérables.

Les actions proposées s'inscriront en complémentarité des dispositifs déjà financés par la Région. Menées avec un ou plusieurs partenaires, favorisant les collectifs d'acteurs intervenant dans le champ du social, de l'orientation ou de la formation, ces actions auront un « effet levier » en matière d'animation territoriale ou de dynamique partenariale entre acteurs, sur un même espace géographique.

VI. MODALITES DE SELECTION

Le pilotage de l'appel à projets est assuré par la Région Nouvelle-Aquitaine (Pôle formation et emploi / Direction de l'emploi et de l'évolution professionnelle / Sous-direction Accès à la formation et à l'emploi).

Les dossiers reçus feront l'objet d'une instruction par la Région. Elle sera ensuite partagée au sein d'un Comité de sélection associant Région et services de l'Etat (DREETS). Celui-ci aura pour objet de finaliser l'instruction des dossiers en vue d'être présentés aux élus régionaux au deuxième semestre 2022.

VII. MODALITES DE FINANCEMENT

Un budget prévisionnel est proposé par le porteur de projet en fonction des dépenses et des recettes liées aux actions constituant le projet.

La subvention régionale ne peut excéder 60% du coût global du projet. Le complément financier peut être apporté par des co-financements privés, publics ou de l'autofinancement.

Un cofinancement du projet par le Fonds Social Européen dans le cadre du futur programme FEDER/FSE 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine est envisageable. Ce programme devrait être adopté dans le courant du 2nd trimestre 2022 par la Commission européenne.

Afin de sécuriser le plan de financement, il est demandé aux porteurs de projet de se rapprocher des interlocuteurs FSE de la Région avant le dépôt du dossier du présent appel à projets.

La Direction FSE et Ingénierie de projets de la Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les porteurs et est joignable à l'adresse mail suivante : ue.formation.emploi@nouvelle-aquitaine.fr

VIII. SUIVI ET EVALUATION

La Région et l'Etat sont particulièrement attentifs au suivi réalisé dans le cadre de chaque projet. Des instances de suivi des projets (comité de pilotage, comités techniques, bilans) sont organisées par les porteurs de projets, auxquelles sont conviés la Région et l'Etat.
Le Centre ressource illettrisme et analphabétisme (CRIA) Nouvelle-Aquitaine, structure d'appui à la politique régionale de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme sera également convié via ses relais sur les territoires, aux comités de pilotage des projets en tant que structure ressource experte sur le sujet.
Ces rencontres nécessairement multi-partenariales permettent notamment de vérifier le respect des orientations régionales et du Pacte (ciblage des publics Pacte notamment), la bonne mise en œuvre de l'action et la qualité du dialogue et du partenariat engagés, ainsi que l'implication des différents acteurs dans la mise en œuvre des projets.

L'Etat et la Région sont par ailleurs susceptibles d'inclure l'opération menée dans une opération plus globale d'évaluation du PACTE. Le contractant s'attachera dans ce cas à faciliter ces travaux, notamment la conduite d'entretiens ou d'enquêtes auprès des stagiaires ou des entreprises.

Le suivi des projets par le porteur couvre une durée minimale d'un an à l'issue de la notification d'acceptation de son projet.

Le suivi portera sur deux niveaux :

1. L'auto-évaluation des porteurs basée sur :
   - un bilan qualitatif s'appuyant sur un guide évaluatif proposé à titre indicatif par la Région
   - le recueil de données quantitatives collectées via tout document qui pourra être fourni par la Région dès le lancement des actions retenues.

2. La contribution à la consultation partenariale proposée par le service de la Région en charge de l'appel à projets. Cette consultation via l'administration d'un

questionnaire en ligne vise à proposer aux porteurs un espace de libre expression de leurs retours d'expérience qui soit la plus exhaustive.

Une évaluation plus globale axée sur la mise en œuvre et les réalisations du Pacte régional d'investissement dans les compétences permettra d'apprécier la contribution des projets au cap de transformation attendu.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La Région insiste sur la nécessité de protéger les traitements de données personnelles nécessaires au bon déroulement des projets : traitements d'informations personnelles concernant le public cible accédant aux formations, traitement d'informations personnelles concernant les acteurs des projets présentés, transferts de données personnelles dans le cadre des mesures de suivi et d'évaluation etc.

Les porteurs de projets doivent s'engager à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour protéger les traitements de données personnelles (recensement des traitements, mentions d'informations facilement accessibles, mesures de protection des données, durées de conservation …).

IX. DUREE DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets se met en place au cours de l'année 2022.

Les projets présentés devront se déployer au cours des années 2022 et 2023, la date limite de mise en œuvre étant fixée au 31/12/2023.

X. PROCEDURE DE DEPOT ET CALENDRIER

1. *Procédure de dépôt*

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site Guide des aides de la Région : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Le dossier de candidature et le volet budgétaire sont à retourner complétés et signés à la Région **par voie postale et par courrier électronique**.

Par voie postale, avec accusé de réception :
Région Nouvelle-Aquitaine, Pôle Formation Emploi, 14 rue François de Sourdis 33077 BORDEAUX CEDEX
A l'attention de Sébastien SAUDINOS, Délégué régional du Pôle Formation Emploi.

Par courriel : appelaprojets.illettrisme.illectronisme@nouvelle-aquitaine.fr

2. *Calendrier 2022*

Au regard de la date de lancement de l'appel à projets et afin de permettre aux porteurs de projets de disposer d'un temps suffisant pour construire leur dispositif, les projets sont à déposer au plus tard le **27 mai 2022.**

En l'absence de réception du dossier complet dans le délai (**au plus tard le 27 mai 2022 - cachet de la poste faisant foi**), le dossier ne pourra pas être instruit.

XI. INFORMATIONS ET CONTACTS

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter : appelaprojets.illettrisme.illectronisme@nouvelle-aquitaine.fr